



Les Voix Rochelaises

Règlement et conditions de participation au concours de chant

« Les Voix Rochelaises » 2019

L'association D'ART N.J ECOLE ET CIE ainsi que la salle LES EOLIENNES sont heureux de s'associer afin d'organiser la 2nd édition du concours de chant « *Les Voix Rochelaises* ».

Art.1

Ce concours de chant est ouvert à tous, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription ci-joint, ainsi que ce règlement. Il vous faudra être amateur, ne pas être en contrat avec un label et fournir, pour tous les candidats mineurs, une autorisation parentale.

Ce concours comprend 3 catégories :

- Catégorie Juniors (-13 ans)
- Catégorie Adolescents (de 13 à 18 ans)
- Catégorie Adultes (+ de 18 ans)

Cet événement joue la carte de la transparence totale, toutes les épreuves, de la sélection à la finale, ont lieu en public, en direct, sur scène et en présence du jury. Les candidats interprètent leur titre en intégralité et sont notés par un système de grille, leur dossier leur étant remis à l'issue des épreuves.

Suite aux sélections, 5 candidats seront retenus pour la catégorie Juniors, 6 candidats dans la catégorie Adolescents et 6 également dans la catégorie Adultes.

Art.2

Le dossier d'inscription devra être retourné, dûment rempli en caractère majuscule à : ***D'ART N.J Ecole et Cie – 10, Route de Paris - 17220 Sainte-Soulle avant le 14 octobre 2019.***

Le dossier d'inscription est composé des documents suivants :

- Formulaire d'inscription avec photocopie de la carte d'identité.
- Règlement signé.
- Chèque d'inscription de 15€ à l'ordre de D'art NJ
- Traduction française, si votre chanson est en langue étrangère.
- Une enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du candidat.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Attention, afin d'éviter tout abus, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Art.3

Le jury est composé de professionnels du monde de la musique, du chant et de la scène. Les organisateurs de la manifestation se réservent le droit d'apporter toutes les modifications d'organisation nécessaires au bon déroulement du concours. Ainsi, en cas de nécessité, le jury pourra être modifié au cours du week-end.

Le traitement et le système de notation et de classement sont informatisés, sécurisés et sont donc protégés de tout vice de procédure.

L'impartialité des membres du jury est acquise et foncièrement indiscutable. Dans l'éventualité où il pourrait exister un lien entre un candidat et un membre du jury, chaque membre du jury s'engage sur l'honneur à juger de façon juste, équitable et impartiale chacun des candidats. Les notations ne peuvent donc être remises en cause. Un président du jury est nommé par l'ensemble des membres du jury.

A l'issue des épreuves, le jury se tient à la disposition des concurrents pour argumenter notations et observations et commenter les dossiers qui leurs sont remis à ce moment là. En cas de litige au niveau du déroulement des épreuves, les organisateurs feront appel à un vote du jury.

Art.4

Qu'il s'agisse des épreuves de sélection ou de la finale, les candidats seront jugés selon les critères suivants :

- Technique vocale
- Interprétation scénique
- Choix de la chanson

Pour les sélections, tous les candidats devront choisir une chanson de leur choix à interpréter. **Si la chanson n'est pas en français, merci de joindre le texte traduit à votre dossier d'inscription.**

Pour la finale, la catégorie des **Juniors** gardera la **même chanson** qu'à la sélection. Pour les catégories **Adolescents et Adultes**, une **autre chanson** vous sera demandée.

Art.5

Nous vous rappelons que toutes les épreuves des sélections aux finales se dérouleront :

Salle Les Eoliennes - 16, rue des éoliennes - ZA de Croix-Fort - 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS

Entrée gratuite pour les sélections.

Entrée payante 3€/personne pour le public et les accompagnateurs des candidats pour la finale.

Samedi 19 octobre 2019

Journée **sélection** des 3 catégories dans l'ordre suivant :

- Juniors
- Adolescents
- Adultes

(Balances de 9h à 12h / sélections à partir de 14h.)

Dimanche 20 octobre 2019

Jour de la **finale** des 3 catégories dans le même ordre que la veille.

(Balances de 10h à 12h seulement pour les Adolescents et les Adultes car la chanson est différente de celle des sélections. Finales des 3 catégories à partir de 14h30)

Art.6

Les 3 premiers finalistes de chaque catégorie sont récompensés par des trophées.

Un prix spécial du jury et un prix spécial public seront également attribués.

Seuls les gagnants de chaque catégorie seront invités à venir chanter l'année d'après en ouverture de la finale.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 06.68.38.49.00 ou par mail à dartnj.compagnie@gmail.com

NB : *Les frais de voyage, repas, hébergement sont à la seule charge des candidats. Les candidats s'interdisent de réclamer tout droit, cachet ou privilège pour leur prestation, de même que dans l'éventualité où tout ou partie de leur prestation serait diffusée sur les médias (presse, radio, télévision....) ou internet, dans le cadre de publicité, promotion, reportages.... relatifs à la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de l'utilisation de toute photographie ou enregistrement de quelque nature que ce soit qui pourrait être fait via la presse, les médias (radio, télévision, internet....)*

Signature du candidat (ou du représentant légal pour les mineurs), précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature